COMMUNIQUE DE PRESSE

État des lieux de la vaccination en Wallonie et rappel concernant l’usage des doses excédentaires.

La vaccination à destination du grand public a démarré le 15 mars en Wallonie ; la semaine dernière, plus de 130.000 vaccins ont été administrés dans les centres de vaccination, les hôpitaux et en institutions collectives de soins (handicap, santé mentale).

Cette semaine, tout est également mis en place pour procéder à environ 100.000 vaccinations et atteindre une capacité de 130.000 vaccinations la semaine du 29 mars avant d’espérer monter ensuite en puissance si l’approvisionnement des doses vaccinales le permet.

La logistique et les équipes sont aujourd’hui mobilisées en Wallonie afin de poursuivre cette cadence et s’adapter aux rythmes de livraisons des vaccins par les firmes.

Cap vers 200.000 vaccinations/semaine.

La volonté de la Wallonie est en effet d’atteindre au plus vite les 200.000 vaccinations par semaine. Eu égard aux livraisons réduites et notamment d’une diminution de 2/3 des vaccins Astra Zeneca, cet objectif ne pourra être atteint avant quelques semaines.

Les vaccinations se poursuivent donc dans les limites des capacités des doses disponibles et dans le respect de la stratégie de vaccination qui vise à protéger prioritairement les personnes les plus fragiles face au covid-19.

Rappel d’usage concernant les doses excédentaires.

Tout est également déployé afin de ne pas perdre des doses de vaccins en cas de désistements.

Dans ce contexte, comme elle l’avait fait le 3 mars dernier à destination des cercles de médecins généralistes, la Wallonie vient de repréciser la priorité des listes d’attentes « last minute » à destination des centres de vaccination conformément aux directives de priorité à la vaccination, à savoir :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;

- Les personnes porteuses de comorbidités (fragiles au niveau de la santé) telles que définies par le Conseil Supérieur de la Santé et invitées par la procédure interfédérale ou leur médecin;

- Les personnels des services remplissant des fonctions critiques (pompiers-ambulanciers, policiers d’intervention et militaires en opérations) ;

- Le personnel hospitalier, de première ligne de soins et d’aide ;

- Les résidents et personnel des structures d’hébergement pour personnes âgées ou des résidences services, personnel et résidents des institutions collectives de soins - handicap et santé mentale - une assimilation du personnel de l’enseignement spécialisé au personnel des centres d’accueil pour personnes handicapées ainsi que le personnel des institutions résidentielles de protection de l’enfance et de la jeunesse ;

- Le personnel et les volontaires des centres de vaccination y compris les bénévoles ainsi que les personnes qui transportent individuellement des citoyens, dans le cadre d’initiatives organisées par les communes ou les centres en faveur des citoyens dans l’impossibilité matérielle de se déplacer vers centres de vaccination.

Une procédure de liste d’attente « unique et uniformisée » est par ailleurs également en cours d’élaboration en interfédéral.